

Programme d'assainissement des petites communes de moins de 10.000 habitants

Pays :
Tunisie

Indentification du Projet :
49268

Secteur d'activité :
Infrastructures municipales et environnementales

Public/Privé :
Secteur public

Catégorie environnementale :
B

Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :
13 décembre 2017

Statut :
Concept examiné

Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :
11 septembre 2017

Description du Projet

Octroi d'un prêt à l'Office national de l'assainissement (ONAS) pour cofinancer un programme à hauteur de 160 millions d'euros en vue de rénover et de moderniser le réseau d'assainissement de plus de 35 petites municipalités (moins de 10 000 habitants) en Tunisie, aux côtés de la Banque africaine de développement (BAD) et du gouvernement tunisien. Ce prêt plafonné à 66,5 millions d'euros bénéficiera d'une garantie de la République de Tunisie.

Ce Projet s'inscrit dans le Plan stratégique de développement du pays « Tunisie 2016-20 ». Les 35 petites municipalités concernées ont été définies comme des sites prioritaires compte tenu des mauvaises conditions sanitaires qui les caractérisent, et des risques en découlant en termes de santé et d'hygiène pour les populations, ainsi que des effets néfastes pour l'environnement.

Les fonds apportés par la BERD serviront, d'une part, à financer la construction de nouvelles installations de traitement des eaux usées et, d'autre part, à rénover et moderniser les réseaux d'assainissement existants. Ces investissements permettront d'améliorer les services de traitement des eaux usées pour 157 000 habitants, selon les estimations, et contribueront à limiter la pollution des sols dans les zones concernées.

La réussite du Projet sera évaluée en fonction de la réalisation des objectifs suivants :

- L'amélioration de l'accès aux services de traitement des eaux usées pour l'ensemble des populations.
- Le volume des eaux usées traitées, en mètres cubes par an.

Le client

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TUNISIE

Financement de la BERD

66,5 millions d'euros

Coût total du Projet

159,6 millions d'euros

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (Politique environnementale et sociale de 2014). Une fois opérationnel, le Projet devrait générer des avantages significatifs non seulement sur les plans environnementaux et sociaux, mais aussi en matière de santé et de sécurité, notamment par la prévention de la pollution des sols due aux fuites, dans plus de 35 petites municipalités en Tunisie. Néanmoins, les opérations de construction et de mise en service dans le cadre du Projet peuvent être associées à certains problèmes environnementaux et sociaux, même si des mesures d'atténuation et de gestion devraient rapidement y remédier. Le Projet devrait être utile à un grand nombre d'habitants cependant, aucune des installations de traitement des eaux usées ne devrait dépasser le plafond de 150 000 personnes qui correspond à celui des projets de catégorie A.

Les vérifications environnementales et sociales dans le cadre de l'obligation de diligence seront réalisées par un consultant indépendant.

Ces vérifications comporteront une étude environnementale et sociale du Projet et un examen de la mise en œuvre par l'ONAS, à l'échelon de l'ensemble de l'organisme, des actions à mener au titre des procédures de gestion environnementale et sociale convenues au préalable dans le cadre du Programme intégré de dépollution du lac de Bizerte.

Les principaux aspects à examiner concernent la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que des populations, l'acquisition de terrains et les impacts sur les moyens de subsistance, la gestion des déchets, les impacts sur la biodiversité, de même que les impacts en termes de nuisances sonores, de poussières et d'odeurs. Une préparation et une application prudentes du plan de participation des parties prenantes seront essentielles à la mise en œuvre réussie du Projet. La conformité du Projet à la Directive de l'UE relative au traitement des eaux urbaines

résiduaire sera également examinée lors des vérifications environnementales et sociales dans le cadre de l'obligation de diligence. La composante du Projet au titre du Programme de transition vers une économie verte (TEV) sera également évaluée lors de ces vérifications. Un Plan d'action environnemental et social sera convenu avec le Client de sorte que le Projet puisse être structuré conformément aux [Exigences de performance de la BERD](#), qui couvrent les principaux aspects des problèmes et impacts environnementaux et sociaux.

Coopération technique

Pour cette opération, un appui sous forme de coopération technique sera fourni afin d'apporter à l'organisme une aide concernant les aspects suivants : (i) la conception d'un ensemble complet de mesures de soutien pour la mise en œuvre des mesures requises en vertu du Plan d'action environnemental et social et (ii) l'introduction de mesures en faveur d'une plus grande participation du secteur privé, notamment la mise en place d'une assistance pour la supervision des nouveaux contrats de gestion des installations en mode PPP.

Contact au sein de l'organisme

M. Hassene Chatti

Adresse : 32, Rue Hedi Nouira – 1001 Tunis

Téléphone : +216 71 352 015

Télécopie : +216 71 353 816

Courriel : dep.budget@onas.nat.tn

[Site Internet de l'entreprise](#)

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél. : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél. : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse l'information et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, orientations et opérations.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) est le dispositif de reddition de comptes de la BERD. Il permet un examen indépendant des recours formulées par des personnes ou des organisations au sujet de projets financés par la BERD qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort sur le plan environnemental et/ou social.

La page [Mécanisme de recours sur les projets](#) peut être consultée pour obtenir des informations sur les modalités de dépôt d'un recours. L'Agent du Mécanisme de recours sur les projets (pcm@ebrd.com) est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt d'un recours et les critères d'enregistrement et d'éligibilité, conformément au [Règlement du mécanisme de recours sur les projets](#).